

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PARKING DU KALLISTE ACCES ECOLE LOVICONI RESERVE AUX VEHICULES D'INTERET GENERAL PRIORITAIRES

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le Code de la Route et notamment l'article R417-11 I -1,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser et de faciliter l'accès des secours ou autres véhicules prioritaires à l'établissement scolaire Loviconi,

## ARRETE

**ARTICLE 1° :** L'arrêt, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sont interdits au droit du portail de l'école LOVICONI sur la totalité du parking dit « du KALLISTE » situé en haut des escaliers dits « Scalinata di e sore ».

**ARTICLE 2° :** Par dérogation à l'article 1, les véhicules d'intérêt général prioritaires, de secours, de police municipale, de gendarmerie, de transports de personnes à mobilité réduites (PMR) devant accéder à l'établissement Loviconi et des services techniques de la ville pourront circuler et s'arrêter sur l'emplacement réservé.

**ARTICLE 3° :** Une signalisation verticale et horizontale sera mise en place par les services techniques de la Ville de Calvi.

**ARTICLE 4° :** Tout recours peut-être engagé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif est compétent pour attribution, ce recours peut être acté par une procédure télématique sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais
- Madame la directrice du pôle enfance et jeunesse de la Ville de Calvi.
- Monsieur le directeur de l'école Loviconi.

Fait à CALVI, le 27 août 2019

